

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée, signifiée et tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 25.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale et greffière adjointe, madame Julie Forgues, de la greffière, madame Judith Saint-Louis, du trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille et de madame Karine Allard, consultante de Amyot Gélinas, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, Monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption des prévisions budgétaires 2020 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
4. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour les années 2020, 2021 et 2022.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2020 et le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

7158-12-2019

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Pour donner suite à l'invitation de la présidente, madame Gisèle Dicaire, la directrice générale madame Julie Forgues et le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille, assistés de madame Karine Allard, procèdent à la présentation du budget 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 à l'aide de la projection d'un document explicatif sur l'écran géant de la salle.

Un document est également disponible pour l'assemblée. Ce document sera accessible par la suite pour consultation sur le site Internet municipal.

7159-12-2019

3. ÉTUDE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

ATTENDU la publication de l'avis annonçant la tenue de la présente séance dans l'édition du mercredi 4 décembre 2019 du journal Accès, Le Journal des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2020 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2020 au montant au montant de 7 712 545 \$ pour la proximité et de 8 530 582 \$ pour le budget total (proximité et agglomération) soient et sont adoptées et que les taxes, compensations et quotes-parts calculées en conséquence soient prévues au règlement # 151-2020 à être adopté.

QUE ces prévisions budgétaires 2020 soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

7160-12-2019

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022.

ATTENDU qu'après étude du programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 et en application des prescriptions de la Loi en cette matière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 au montant de 10 237 600 \$ soit et est adopté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020, 2021 ET 2022.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

7161-12-2019

Étant 20 h 06, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

Madame Gisele Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière